

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014**

Affiché le 19 Septembre 2014

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 15 AVRIL 2014, 23 AVRIL 2014, 30 AVRIL 2014, 27 MAI 2014 ET 24 JUIN 2014

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances des 15 avril, 23 avril, 30 avril, 27 mai et 24 juin 2014.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2013

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Etampois sud Essonne pour l'année 2013.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, Par 74 voix pour et 1 contre, approuve le règlement intérieur de l'assemblée communautaire.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE : EXTENSION DES COMPETENCES

Le Conseil communautaire, par 73 voix pour, 1 contre, 3 abstentions, approuve l'extension des compétences suivantes :

« **Équilibre social de l'habitat** », « **Politique de la ville** » et « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** », précise que les autres dispositions statutaires sont inchangées, invite les communes à délibérer sur cette modification statutaire dans les plus brefs délais afin de permettre la transformation au 31 décembre 2014, et sollicite le concours actif du Préfet de l'Essonne à la réalisation de cet objectif.

SYMGHAV : ADHESION DE LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour et 1 abstention, approuve l'adhésion de la commune de La Ville du Bois au sein du SYMGHAV.

CONVENTION DE RESIDENCE K MAIEU ERIC GUILLETON

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'association KMAIEU pour les prestations de l'auteur-compositeur Eric GUILLETON, autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents y afférents et à solliciter toutes les subventions et aides possibles auprès du Conseil Général de l'Essonne.

CONVENTION DE RESIDENCE ORCHESTRE DE CHAMBRE RODOLPHE GIBERT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en résidence de l'orchestre de Chambre pour les prestations de l'auteur-compositeur Rodolphe GIBERT, autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents y afférents et à solliciter toutes les subventions et aides possibles auprès du Conseil Général de l'Essonne.

CONVENTION DE RESIDENCE BURLESQUES ASSOCIES : SIGNATURE AVENANT N°1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'association BURLESQUES ASSOCIES et autorise Monsieur le Président à signer le 1^{er} avenant, l'ensemble des documents afférents et à solliciter toutes les subventions et aides possibles auprès du Conseil Général de l'Essonne.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INCLUSION DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE MERVILLE DANS L'OFFRE DE VISITES ET D'ANIMATION DU TERRITOIRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE L'ETAMPOIS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS CULTURELS DES TERRITOIRES

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne dans le cadre du dispositif d'aide aux projets culturels des territoires et à signer tous les documents y afférent.

RENOUVELLEMENT AGREMENT RAM ITINERANT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du RAM itinérant établi par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour une durée de 3 ans ainsi que tous les actes afférents.

CREATION DE TARIFS A LA JOURNEE AVEC OU SANS REPAS DES CENTRES DE LOISIRS

Le Conseil communautaire, par 76 voix pour, et 1 abstention, approuve le complément tarifaire ainsi qu'il suit :

TARIFS des Accueils de Loisirs pour les sites de Saclas/Guillerval et de Pussay

		½ Mercredi (repas inclus)	½ Mercredi (sans repas inclus)
Q1	0 à 420 €	4.99€	3.92€
Q2	421 à 550 €	6.04€	4.17€
Q3	551 à 840 €	7.15€	4.46€
Q4	841 à 1080 €	8.16€	4.68€
Q5	1081 € et plus	9.09€	4.79€
Extérieur	Plein tarif	11.76€	6.77€

TARIFS des Accueils de Loisirs pour le site de Méréville

		½ Mercredi (repas inclus) 11h30- 18h00	½ Mercredi (sans repas) 13h30-18h00
Q1	0 à 305 €	6.74€	3.57€
Q2	306 à 458€	7.63€	4.46€
Q3	459 à 763€	8.27€	5.10€
Q4	764 à 1068 €	8.84€	5.67€
Q5	1069 € et plus	9.52€	6.35€
Extérieur	Plein tarif	10.09€	6.92€

UNIFORMISATION DES TARIFS PISCINES

Le Conseil communautaire, par 75 voix pour, 1 contre et 1 abstention, approuve la tarification ci-jointe permettant l'uniformisation des tarifs des piscines intercommunales.

APPROBATION DE L'AIDE ANNUELLE DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR DES PROJETS STRUCTURANTS SUR LE SUD ESSONNE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan des actions de la mission sud Essonne, approuve les perspectives de travail et le principe d'une aide annuelle du Département de l'Essonne relative aux projets structurants sur le sud de l'Essonne.

PRESTATIONS D'ASSURANCE – LOT N°3 – FLOTTE AUTOMOBILE : SIGNATURE D'UN A VENANT N°1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un avenant au marché de prestations d'assurances – lot n°3 – Flotte automobile et l'ensemble des documents s'y rapportant.

CONTRAT DE BASSIN JUINE 2014-2018 : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat de bassin de la Juine 2014 – 2018 à conclure entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne et les communes et intercommunalités du bassin et autorise Monsieur le Président à signer ledit Contrat au nom de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne, y compris avec les modifications mineures qui pourraient intervenir en cours de finalisation et les avenants éventuels.

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CONTROLÉES : PROGRAMME 2013 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE MARCHÉ POUR LA PHASE TRAVAUX

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la procédure de marché public sous la forme d'un appel d'offres, afin de retenir un ou des prestataire (s) pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'Assainissement Non Collectif du programme 2013, et de signer les marchés à venir et autorise le Président à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires institutionnels.

VŒU COMMUNAUTAIRE : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE DEMANDE LE SOUTIEN DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR SA TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2015

« Le 30 avril 2014, le Conseil communautaire se prononçait dans le cadre du vote du Budget sur l'opportunité de passer sous le statut de communauté d'agglomération.

Dans le contexte actuel de baisses généralisées des dotations pour toutes les collectivités et qui sont imposées aussi bien aux communes qu'aux groupements de communes, cette opportunité est devenue une urgente nécessité.

C'est en effet plus d'un million d'euros de dotations supplémentaires dont notre collectivité pourra bénéficier.

Dans le cadre de cette perspective, la date avait été fixée au 1^{er} janvier 2015.

Depuis le mois d'avril, les services de la Communauté de Communes se sont attachés à la mise en œuvre de cette transformation.

Les projets de notes de synthèses et les délibérations afférentes ont été soumis dès le mois de juillet aux services de l'État pour validation.

Dans les délais contraints qui encadrent ce passage, la CCESE a identifié ce dossier comme prioritaire, et comme le rappelaient les membres du Bureau, afin d'anticiper la préparation budgétaire 2015, de maintenir les équilibres budgétaires et de faire face aux annonces gouvernementales en matière de baisse des dotations.

Le 4 septembre dernier, une réunion s'est tenue avec les services de l'État en Sous-Préfecture d'Étampes, au cours de laquelle il a été indiqué que les services de l'État n'accompagneraient pas cette transformation pour le 1^{er} janvier 2015.

Cette information a entraîné immédiatement de la part du Député-Maire d'Étampes et du Président de la Communauté de Communes, des interventions auprès du Préfet de l'Essonne.

Il s'agirait à la fois d'une remise en cause des engagements précédents et un coup préjudiciable porté à la Collectivité, à ses projets, à ses Communes et ses contribuables.

Cette impossibilité administrative évoquée par les services de l'État est par ailleurs injustifiée.

Il apparaît, à la lecture de cette jurisprudence, que le rappel du délai incompressible de trois mois concernait dans cette affaire l'extension du périmètre d'un EPCI et non la procédure de transfert de compétences de l'article L. 5211-17 du CGCT pour laquelle nous envisageons une procédure accélérée.

*Il résulte en effet de la jurisprudence de principe en la matière, Commune de Laveyron (CE, 3 mai 2002, n°217654, Cf. annexe1) qu'un **arrêté de transfert de compétences intervenu avant***

l'expiration du délai de trois mois dont les conseils municipaux disposent pour se prononcer sur la décision de l'organe délibérant proposant ce transfert de compétences n'était pas illégal.

*Aussi le commissaire du gouvernement précise-t-il dans cette affaire (Cf. annexe 2) : « Si les conditions de majorité requise par les textes sont satisfaites, le Préfet est tenu de prononcer le transfert de compétences, et **il n'est donc pas nécessaire qu'il attende que tous les conseils municipaux se soient prononcés pour prendre sa décision** ».*

En résumé, si le délai de trois mois imparti aux communes membres d'un EPCI demeure incompressible s'agissant de la procédure de retrait de communes et de création, de la transformation d'un EPCI, il en va différemment dans le cadre d'un transfert de compétences au regard de la jurisprudence commune de Laveyron.

C'est précisément au regard de cette jurisprudence que nous sollicitons le concours des services préfectoraux pour la mise en place d'un calendrier accéléré s'agissant du transfert de compétences, préalable obligatoire à la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'agglomération dans le respect du délai de trois mois imparti par l'article L.5211-41 du CGCT.

Les services communautaires sont pleinement mobilisés et seront en contact permanent avec les 38 communes ainsi qu'avec les services de l'Etat pour faire parvenir les délibérations des différentes communes permettant de prendre l'arrêté préfectoral portant transformation au 31 décembre 2014.

CONSIDERANT l'ensemble de ces éléments, la détermination de la CCESE et de ses Communes membres à défendre ses équilibres financiers, à préserver le pouvoir d'achat de ses habitants, à honorer ses engagements sur la réalisation de ses projets, le Conseil Communautaire , par 73 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

- *SOLLICITE le soutien actif des services de l'État,*
- *DEMANDE le respect du calendrier précis élaboré pour l'ensemble des partenaires et leur mobilisation à cet effet. ».*

MOTION : LES SPECIFICITES DE NOTRE AGRICULTURE ET LES PRODUITS DU TERROIR DE NOTRE TERRITOIRE DOIVENT ETRE SOUTENUS, VALORISES, ENCOURAGES. C'EST L'AFFAIRE DU CONSEIL GENERAL. STOP AUX BAISES DES SUBVENTIONS !

« Dimanche 14 septembre se déroulait le Festival de la terre aux Coudray-Montceaux.

Ce rendez-vous qui devait être une fête mettant à l'honneur le monde rural et ses principaux acteurs ; les agriculteurs, a donné lieu à l'expression d'un très vif mécontentement.

En cause : des subventions partout en baisse.

Un constat alarmant a été dressé par les représentants des exploitants agricoles franciliens et Sud Essonniers. Aux difficultés climatiques s'ajoute en effet l'absence de réponse de la part du Conseil général de l'Essonne qui a été sollicité dans le cadre d'une demande de soutien exceptionnel afin de redonner un peu de trésorerie aux exploitations en difficulté.

Autre motif d'inquiétude ; le prélèvement par l'Etat de 90 millions d'euros, dont 60 M€ dès 2015, sur le budget des Chambres d'agriculture pour la période 2015 – 2017, soit près de 15 % de leur budget global. Cette ponction impactera lourdement l'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs par les Chambres, d'autant que de nouvelles missions leur ont été confiées dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture.

Enfin, plusieurs exploitants et indépendants ont exprimé leur désarroi et incompréhension devant les baisses successives ayant impacté l'association « Produits et Terroirs » en Essonne.

Cette structure œuvre depuis 1991 pour la valorisation d'un savoir-faire et la reconnaissance de produits de qualité.

Son action de promotion est essentielle. Il s'agit d'une véritable vitrine qui regroupe 55 adhérents dont nombreux résident dans le Sud-Essonne et le territoire de l'Etampois Sud-Essonne.

Depuis des années, le Conseil général reconsidère le niveau de son soutien.

A son Budget Primitif 2014, il était annoncé 33 000 € de subventions. Il vient d'être adopté la semaine dernière, un complément qui, au terme de l'exercice, fera en sorte que la subvention allouée au titre de l'année n'atteindra que 30 000 €. Soit 10 % de moins que prévu.

Ces économies effectuées au détriment d'acteurs économiques importants et reconnus du territoire sont à tous points de vue préjudiciables.

L'austérité règne alors que tout devrait être mis en œuvre pour favoriser les activités, la reprise économique et le soutien à l'emploi.

À titre d'exemple des baisses des dotations départementales, force est de rappeler également les diminutions enregistrées ces dernières années par les associations essonniennes ou effectuées sur le dos des acteurs culturels.

Il est à regretter l'absence de réaction du Conseil général de l'Essonne à l'égard des exploitations, principalement maraîchères, touchées par les intempéries orageuses et les chutes de grêle d'une rare violence survenues, en juin dernier. Un constat que le Préfet de l'Essonne a d'ailleurs souligné.

La CCESE avait, pour sa part, exprimé sa pleine solidarité au travers de la mise en place d'une cellule juridique gratuite afin d'aider notamment les exploitants agricoles dans leurs démarches.

Il est également à déplorer le manque d'entretien aux abords des routes départementales longeant les terres cultivées. En effet, depuis plus d'un an, et plus particulièrement depuis ces derniers mois, il est fréquemment constaté des fauches tardives ou partielles. Dans le premier cas, cette opération est menée à un stade où les herbes sont en période de floraison. Dans le second, seul un mètre de talus est tondu sur l'ensemble de la largeur qui dépasse parfois plusieurs mètres. Ainsi les graines des mauvaises herbes, comme les chardons et les bromes, polluent les parcelles cultivées. Consécutivement, les exploitants sont dans l'obligation d'apporter des intrants supplémentaires.

Réaffirmant tout son attachement aux exploitants agricoles et à cette activité porteuse d'avenir économique et d'emploi que sont les « Produits et Terroir », la CCESE, forte de son identité rurale qu'elle entend préserver et consolider, s'inquiète de ces baisses de subventions, s'interroge sur le fondement de la politique départementale, exige un soutien financier à la hauteur des attentes du monde agricole Sud-Essonne.

On ne peut exiger, au niveau national, une autre politique et, dans son département, faire en sorte que la politique budgétaire du Département applique les mêmes orientations que le gouvernement que l'on condamne. »

Par 75 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil communautaire adopte la motion.